Image not found or type unknown

Fichage bdf et credit a la consommation. Comment trouver une solu

Par **evia**, le **24/06/2016** à **12:08**

Bonjour,

J'ai contracté un prêt perso en tant que co emprunteur avec mon ex compagnon en 2010 (il avait besoin de trésorerie pour sa société, 2 crédits dans 2 organismes différents qui ont été honorés jusqu'à notre séparation.

En effet nous nous sommes séparés en octobre 2013 et Monsieur a repris les crédits à sa charge. En juillet 2014, il n'a plus réglé. Du coup, j'ai reçu un courrier d'un organisme me prévenant que j'avais 48 h pour payer les retards. J'ai donc demandé a mon ex de bien vouloir faire quelque chose, il a donc déposé un dossier à la BDF qui a été accepté. Depuis, je n'ai plus de contact avec lui, il ne m'a pas informé de la suite.

Depuis 2014, je reçois sans cesse des appels d'un organisme qui m'a soit disant mise en recouvrement, ils ont bien mon adresse et je n'ai reçu aucun huissier ni avis de paiement à titre exécutoire mais ils me harcèlent sans cesse. Je suis fichée BDF.

Quels recours ai-je pour être défichée ? quel recours afin qu'ils me laissent tranquille (l'autre organisme m'a téléphoné une fois en 2014, je leur ai donné tous les détails de ma situation financière et ils ne m'ont plus embêtée). Ils me réclament la moitié du crédit soit 2.700 €. L'organisme qui me harcèle, appelle toutes les personnes qui portent mon nom de famille en les harcelant aussi.

Ma question est : est ce qu'en réglant mes dettes ne vont ils pas me demander la part aussi de mon ex ? J'essaye de trouver, dans ma famille et amies, les sommes pour régler.

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **24/06/2016** à **13:52**

bonjour,

si vous êtes co-emprunteur et que l'autre emprunteur est en procédure de surendettement, il est logique que les créanciers vous demandent de rembourser puisque dans votre contrat de prêt, il y a une clause de solidarité.

les dettes de votre ex-compagnon sont également vos dettes puisque vous êtes co-emprunteur, l'organisme de crédit se moque que l'argent est été utilisé dans la société de votre compagnon.

c'est le créancier qui demande le défichage à la bdf qui le demandera quand vos incidents de paiement seront régularisés ou suivant la décision de la commission de surendettement.

vous pouvez indiquez à votre créancier de cesser de vous harceler sinon vous allez déposer une plainte pour harcèlement.

pour l'instant votre dette n'est pas prescrite.

salutations

Par **evia**, le **24/06/2016** à **15:52**

merci beaucoup pour votre réponse, j'ai appelé la maison de crédit. Elle me répond que monsieur n'a plus de dette car il a déposé un deuxième dossier de surendettement. Depuis avril je ne leur dois plus rien. Par conséquent je reste fichée BDF. Ai je un recours pour ne plus être fichée? merci

Par **Marjan95**, le **24/06/2016** à **16:36**

vous n'etes pas fichée BDF puisque c'est un problème de remboursement de prêt, mais fichée FICP.
Sans regularisation de votre part cela va durer 5 ans.

Par **evia**, le **24/06/2016** à **17:18**

Merci, j'ai appelé une maison de crédit afin de régulariser la situation. la réponse est que je n'apparaissais pas dans leur ordinateur. Puis j'ai été informée que la dette avait été effacée. Donc si je comprends, monsieur a fait un dossier de surendettement et les dettes ont été effacées. je ne peux pas régulariser la situation et je dois attendre 5 ans pour être défichée? Je n'ai aucun recours?

Par **youris**, le **24/06/2016** à **18:05**

si la dette a été supprimée dans le dossier de surendettement de monsieur, cela ne signifie pas qu'elle soit effacée pour vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **mic974**, le **24/06/2016** à **18:14**

Il y a un soucie, êtes vous sur que votre ex copain a fait un dossier surendettement ? Car la plupart du temps l'organisme financiers se retourne contre le co emprunteur, même si votre compagnon a fait un dossier de surendettement. Vous dite qu'il a repris à sa charge. Que voulez vous dire par à sa charge ? avez-vous négocié avec les organismes pour que vous ne puissiez plus être co-emprunteur ?

Par **Marjan95**, le **24/06/2016** à **19:32**

Avez vous recu un document de la commission de sur endettement a ce sujet ?
Si non contactez la. A mon sens vous etes toujours concernée car vous etes co emprunteur et je m etonne que la commission ne vous ait pas contacte egalement. Le fait d etre en commission de surendettement n enleve pas votre interdiction au ficp.
Celle ci, si pas de faute de la banque doit vous trouver un arrangement pour vous ammenager le remboursement de votre dette avec l etablissement preteur.

Par **evia**, le **25/06/2016** à **12:24**

Merci pour vos reponses, j ai telephoné a une maison de crédit afin de regler ma dette, celle ci m a repondu que la dette a ete effacee par un dossier de surendettement de monsieur, j ai demandé comment je pouvais faire on me repond que je ne dois rien..j ai pas de contact avec mon ex depuis la séparation, il m avait dit qu il prendrait a sa charge les crédits. .je ne sais pas ou il vit et je ne savais pas qu il avait deposé un 2 e dépôt de dossier. La maison de crédit m a dit que je ne devais rien, oui je suis co emprunteur, la dame m a bien dit que la dette était effacée et je n ai recu aucun document de la commission, mon ex a deposé un dossier seul et suis pas au courant, la dame de la maison de crédit m a dit que je devais rien, elle m a répondu que j ai été fichée en septembre 2014..pour 5 ans, c est tout

Par **Marjan95**, le **25/06/2016** à **13:04**

Si ils sont si affirmatifs, Demandez leur une attestation comme quoi la dette est bien reglee afin de vous permettre de justifier aupres d eux un effacement du fichier ficp . Si la dette est effectivement effacee vous ne devez plus etre fichee

Par **Marjan95**, le **25/06/2016** à **13:06**

C est eux qui doivent faire remonter cette information

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Tisuisse**, le **25/06/2016** à **13:12**

Bonjour evia,

Vous êtres victime des nombreux agissements d'une "officine de recouvrement. Ils vous harcèle pour vous faire craquer parce qu'ils savent très bien que, devant la justice, ils seront déboutés. En effet, seul un huissier de justice, nanti d'un titre exécutoire, est habilité à ce genre de travail.

Voyez donc sur l'autre site "www.experatoo.com" géré par les mêmes administrateurs, dans la rubrique "droit de la consommation' le dossier spécial en post-it "officines de recouvrement. Puis revenez ici nous poser vos questions complémentaires si besoin.

En résumé : cette officine n'a aucun droit envers vous.

Par **evia**, le **25/06/2016** à **13:50**

En tout cas, vous etes formidables! Merci beaucoup pour vos réponses, je viens d appeler le 2e organisme de credit, reponse : je suis introuvable dans leur fichier, suis pas fichée chez eux, je ne dois rien, je vais aller faire un tour sur experatoo. combien de temps apres un effacement de dette pour etre defiché, car si depuis avril 2016 la dette est inexistante il y a peut être un delai pour etre defiché?

Par **evia**, le **25/06/2016** à **15:45**

J ai suivi vos conseils et j ai rappelé la maison de crédit (celle que j avais appelé une heure avant et dont un monsieur m a repondu que je ne dais rien), afin d avoir une attestation, la c est une dame qui m a repondu, je lui explique que j ai eu un collègue a elle et que j avais oublié de demander une attestation elle m a repondu qu elle me mettait en rapport avec le service concerné..j ai entendu une boite vocale .ils sont fermés le samedi. .bref j ai pas d attestation, Je ne sais plus quoi faire. je déduis que je ne dois rien mais que suis fichée, la 1 ere maison de crédit me dit que la dette est effacée mais que je reste fichee..cette maison a beaucoup harcelée toutes les personnes qui portent mon nom..depuis 3 mois plus rien comme harcèlement. .la 2 e maison me dit que je ne dois rien. .une heure apres je les rappelle et on me met en relation avec un autre service. .en vain, je n ai aucun document prouvant que je dois rien, la 2e maison m a repondu a mon premier appel en m expliquant que peut être monsieur a soldé crédit. .mais que chez eux je ne devais rien . Le 2e appel on ne me trouve pas. .puis en redonnant le numéro de dossier on me met en relation vers un service fermé..suis vraiment perduE

Par **Tisuisse**, le **25/06/2016** à **15:57**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Vous n'avez strictement rien à devoir à ces relances de remboursement, c'est de la pure intimidation. Ces officines ont racheté, à leurs risques et périls, les dettes dues aux créanciers par leurs clients, vous n'avez aucun contrat signé avec cette société de recouvrement, cette dernière n'a aucun titre exécutoire et n'est pas huissier. Les huissiers de justice n'agissent qu'en possession d'un titre exécutoire, titre émis par un juge lors d'un jugement entre le créancier et le débiteur. De ce fait, si cette société vous rappelle, soit vous racrochez immédiatement, soit vous exigez le contrat qui vous lie à elle, contrat signé et daté par voue et par cette société (rassurez-vous, ce contrat n'existe pas) faute de quoi vous n'hésiterez pas à déposer plainte directement auprès du procureur pour harcèlement et tentative d'extorsion de fonds. Toutes celles et tous ceux qui ont agi ainsi on vu, du jour au lendemain, cesser ces demandes. Surtout ne payez rien et ne demandez pas un échelonnement de la dette ou un échéancier, ce serai reconnaître que vous leur devez de l'argent ce qui n'est pas le cas. Quand au courrier que vous pourriez recevoir, e courrier simple : vous ne l'avez jamais reçu, en courrier recommandé vous répondez, par recommandé avec AR, en demandant le contrat ou le titre exécutoire (voir plus haut).

Tout ça est expliqué en détail dans le dossier "officine de recouvrement" dont j'ai fait mention précédemment.

Par **evia**, le **25/06/2016** à **15:59**

En fait j appelle les maisons de crédit pour m acquitter des dettes et j apprends que non je dois rien, une maison m apprend qu il y a effacement des dettes mais que je suis fichée depuis septembre 2014 et que je dois attendre septembre 2019 pour le defichage l autre me certifie que je dois rien et qu il n y a pas de fichage chez eux, puis 2 e appel pour etre mise en relation vers un autre service, plus j appelle moins j en sais. .juste que je dois rien...la première maison m a aussi mise en relation vers un autre service qui m a informé de l effacement de la dette. ..je suis bloquée

Par **evia**, le **25/06/2016** à **16:03**

merci, Tisuisse, j ai bien compris. ..les maisons de credits ne peuvent plus rien me demander et les recouvrements sont bidons. ..comment dois je faire pour être defichée?

Par **Tisuisse**, le **25/06/2016** à **16:11**

Ce ne sont pas les société de crédit, comme vous le pensez, mais des sociétés de recouvrement qui ont racheté les crédits, nuance. Tant que vous n'aurez pas lu le dossier vous resterez sur votre position parce que vous ne comprendrez pas certaines choses. Lisez d'abord, ensuite on en reparle.

Par **evia**, le **25/06/2016** à **16:27**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Merci Tisuisse, ce que je comprends c est que les crédits ont ete rachetés. .c est pour cela qu ils me repondent que je dois rien, que ce sont les sociétés de recouvrement qui harcelent..mais comment je dois faire pour etre defichée?

Par **evia**, le **25/06/2016** à **18:05**

Dois je faire un courrier aux maisons de crédit pour avoir une attestation?

Par **Tisuisse**, le **25/06/2016** à **18:22**

Réponse : voir un avocat spécialisé dans les problèmes bancaires. En effet, le fait que vous ne deviez plus rien à personne est une chose, le fait d'être fichée au FCIP en est une autre. Ce fichier FCIP prouve que, à une certaine époque, vous avez eu des problèmes de remboursements ou de chèques impayés mais vous restez fichée jusqu'à la fin de la période de prescription, et ça, c'est totalement indépendant des problèmes que vous rencontrez avec la Société de recouvrement.

Par **evia**, le **25/06/2016** à **18:42**

Merci, pour etre défichee je dois m acquitter de la dette, chose que je voulais faire en appelant les maisons de crédit. ..sauf qu ils me repondent que je n ai pas de dettes, mais si les dettes ont ete rachetées par les sociétés de recouvrement et que je ne dois rien leur regler je reste fichée ..mais si les dettes sont payees par qui que se soit les maisons de crédit doivent faire remonter l info, c est un peu difficile a comprendre.." pour ne plus être fichée il faut s acquitter des remboursements " donc suis bloquée,

Par **Tisuisse**, le **25/06/2016** à **18:53**

Pour être défichée vous n'avez pas à rembourser la dette. Quelle dette ? vous n'avez plus de dette, les 2 organismes financiers vous l'ont dit.

Quand allez vous enfin lire ce dossier ? Vous comprendrez que vous n'avez plus de dette.

Par **evia**, le **25/06/2016** à **19:00**

Suis restee sur le fait que des que les dettes sont remboursées le fichage disparaissait. ..ou si défaut de paiement le fichage restait jusqu au delai de 5 ans, donc j ai bien lu que je ne devais pas regler les Maisons de recouvrement mais que je reste fichée. .merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés